

N° PLAN	2077-32	FORMAT	60 X 126CM
DATE	16.01.2013	PROJET	MBA
REF.		DESSIN	CR
		CONTRÔLE	YR

LÉGENDE

■ EXISTANT

- MUR EN PIERRES SÈCHES
- ROUTES ET TROTTOIRS
- LES TARTINS
- BÂTIMENTS
- HAIE
- ARBRES ISOLÉS

■ PROJET

- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE QUARTIER
- AMÉNAGEMENT DE CHAUSSEE EN ENROBÉ
- ADAPTATION DE CHAUSSEE EN ENROBÉ
- PLACE EN ENROBÉ
- TROTTOIR EN ENROBÉ
- RAMPES EN ENROBÉ AVEC ESCALIERS EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ
- ACCOTEMENT EN TERRE VÉGÉTALE
- ESPACE PAVAGE (À NIVEAU DE LA CHAUSSEE)
- MUR EN PIERRES SÈCHES
- TALUS EN DÉBLAIS
- TALUS EN REMBLAIS
- MUR EN PIERRES SÈCHES À DÉPLACER / SUPPRIMER
- GRILLE D'ARBRE (200 X 200)
- ARBRE À HAUTE TIGE

■ A TITRE INDICATIF

- SWISSCOM
- UPC CÂBLECOM
- ELECTRITÉ
- PARCELLAIRE

○ COLLECTEUR DES EAUX MÉLANGÉES

□ DÉPÔTIORS / GRILLE

○ ALIMENTATION EN EAU, VANNE, HYDRANTE

○ ELECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

○ CANDELABRE

○ SWISSCOM

○ UPC CÂBLECOM

○ ARBRES ISOLÉS

○ SUPPRESSION DE LA HAIE

○ COLLECTEUR DES EAUX MÉLANGÉES

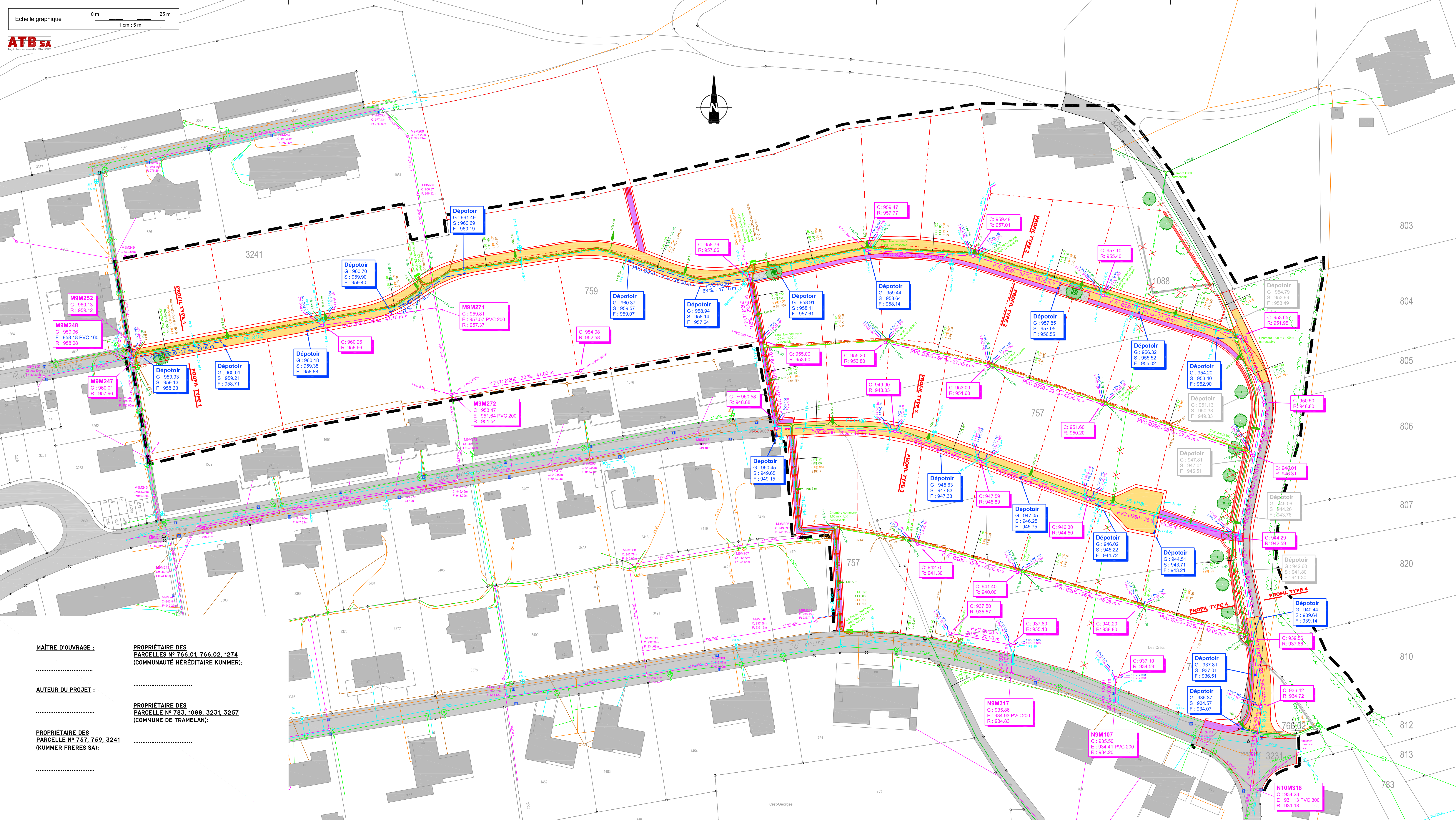
○ COLLECTEUR DES EAUX CLAIRES

○ DÉPÔTIOR

○ ALIMENTATION EN EAU, VANNE, HYDRANTE

○ ÉCLAIRAGE PUBLIC

○ CANDELABRE



Echelle graphique 0 m 25 m
1 cm : 5 m



INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

Information et participation de la population (art. 58 LC)
 Publication dans la Feuille officielle du District du 23.03.2012
 Information et participation de la population du 23.03 au 03.04.2012

Examen préalable (art. 59 LC)
 Examen préalable définitif en date du 17.01.2013

Procédure d'opposition (art. 60 LC)
 Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District les 25.01 et 1^{er}.02.2013
 Publications dans la Feuille Officielle du Jura bernois les 30.01 et 06.02.2013
 Dépôt public du 25.01 au 25.02.2013

Opposition(s) vidée(s) : -
 Opposition(s) non vidée(s) : -
 Réserve(s) de droit : -

Approbation (art. 61 LC)
 Arrêté par le Conseil Municipal en date du xx.03.2013
 Préavis du Conseil Général en date du xx.04.2013
 Plan de Quartier approuvé par le Corps Électoral le xx.06.2013

Au nom de la Commune Municipale de Tramelan :
 La Présidente Le Chancelier

Le Chancelier soussigné certifie l'exactitude des indications ci-dessus
 Tramelan, le Le Chancelier

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

MAÎTRE D'OUVRAGE :
 PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES N° 766.01, 766.02, 1274 (COMMUNAUTÉ HÉRÉDITAIRE KUMMER);

AUTEUR DU PROJET :
 PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES N° 783, 1088, 3231, 3257 (COMMUNE DE TRAMELAN);

PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES N° 757, 759, 3241 (KUMMER FRÈRES SA);